

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 411

20 février 2013

SOMMAIRE

Access Fund	19682	Hussard 2A S.à r.l.	19715
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe	19708	Hussard 2B, S.à r.l.	19716
CoreCommodity Strategy Fund	19685	Hyatt International - Latin America, Ltd.	19717
Dorna-SBK Holdings S.à r.l.	19687	Immeurope S.A.	19683
Drayton S.A.	19684	InterV Investment S.à r.l.	19726
EP Blafjall S.à r.l.	19704	Kaiserkarree S.à r.l.	19726
EP Eurocopter 1 S.à r.l.	19704	Kitty Music S.à r.l.	19726
Equita SICAV	19682	Kleopatra Holdings GP S.A.	19727
Euphrasie S.A., SPF	19683	La Dorada International S.A.	19727
European Properties S.à r.l.	19704	Laline S.A., SPF	19684
Farringdon Street (Luxembourg) S.à r.l.	19712	Large Investments S.à r.l.	19728
G.20 S.A.	19728	Laux & Meurers Luxemburg, LML, Spezialist für Bäder und Heizungen G.m.b.H.	19727
Gaivota S.à r.l.	19708	Leesha Financial Management S.A.	19728
Garden Properties S.à r.l.	19728	Le Moulin	19714
Green Apple Investments S.A., SPF	19683	LuxConnecting Parent S.à r.l.	19727
Groupe Corneille Centre Sàrl	19714	Menaco Invest S.A.	19686
Grupes S.A.	19709	Rocket International S.A., SPF	19686
Gutenberg-Haus Anlagen GmbH	19712	Sèvres III S. à r.l.	19709
H2O Finland LuxCo S.à r.l.	19725	Sèvres I S. à r.l.	19709
H2O LuxCo S.à r.l.	19726	Sobedal S.A.	19707
Happy-Lux S.à r.l.	19713	Susquehanna Celtic Holdings Limited	19701
Harze JY s.à r.l.	19716	Susquehanna Celtic Limited	19702
Hideki S.à r.l.	19716	Suzerain Real Estate Holdings	19703
Hill Properties S.à r.l.	19713	UniGarant: ChancenVielfalt (2020)	19686
H.P.O.A. Holding de Participations Outre-Atlantique S.A.	19712	UniGarant: ChancenVielfalt (2020)	19686
H.R.O. S.A.- SPF	19684	Union Consulting S.A.	19702
HSH Investment Holdings Coinvest-C S.à r.l.	19717	Verte S.A., SPF	19702
Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l.	19713	WestOptimal	19685

Access Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.876.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 8 mars 2013 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Décharge à donner aux Dirigeants de la société de gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur au moins un jour ouvrable avant l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013024606/755/21.

Equita SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.944.

Hiermit wird allen Aktionären mitgeteilt, dass die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Equita SICAV (die „Gesellschaft“) am 8. März 2013 um 14.00 Uhr am Hauptsitz der Gesellschaft stattfinden wird.

Bei Angelegenheiten, welche die Gesellschaft als Ganzes betreffen, stimmen die Aktionäre der Gesellschaft gemeinsam ab. Eine getrennte Abstimmung erfolgt bei Angelegenheiten, die nur einen oder mehrere Teilfonds betreffen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage und Zustimmung des Berichtes des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers;
2. Zustimmung der Aufstellung der Nettovermögenswerte der Gesellschaft sowie des Geschäftsberichtes betreffend das am 30. November 2012 beendete Geschäftsjahr; Beschluss betreffend die Verwendung der Erträge des am 30. November 2012 beendeten Geschäftsjahres;
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates im Zusammenhang mit ihren Geschäftstätigkeiten betreffend das am 30. November 2012 beendete Geschäftsjahr;
4. Bestätigung des Verwaltungsrats für einen Zeitraum, der zum Zeitpunkt der nächsten jährlichen Generalversammlung in 2014 endet;
5. Bestellung der Abschlussprüfungsgesellschaft BDO Audit S.A., B.P. 351, L-2013 Luxembourg für einen Zeitraum, der zum Zeitpunkt der nächsten jährlichen Generalversammlung in 2014 endet;
6. Verschiedenes.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass im Zusammenhang mit der Tagesordnung kein Anwesenheitsquorum festgelegt ist, und dass Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung mit einer einfachen Stimmenmehrheit der anwesenden oder der vertretenen Aktien getroffen werden.

Die gesetzlich vorgeschriebenen Informationen für die Anteilhaber können am Gesellschaftssitz der Equita SICAV in 2, place Dargent, L-1413 Luxemburg eingesehen werden. Die Aktionäre können außerdem die Zusendung dieser Unterlagen an sich verlangen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013024686/755/32.

Euphrasie S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 134.032.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 12 mars 2013 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013024719/833/18.

Green Apple Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 170.086.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 11 mars 2013 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013024759/833/18.

Immeurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 41.027.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 17 décembre 2012 à 14.00 heures n'ayant pu délibérer valablement sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 25 mars 2013 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013024820/755/17.

Drayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 41.520.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mars 2013 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013024652/795/15.

H.R.O. S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 61.630.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 13 mars 2013 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013024790/833/19.

Laline S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.748.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 12 mars 2013 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013024863/833/19.

CoreCommodity Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 171.519.

Gemäß Art. 22 ff. der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 28. März 2013 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers über das zum 31. Dezember 2012 abgelaufene Rumpfgeschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2012 samt Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang sowie Beschlussfassung über die Ergebnisverwendung.
3. Beschlussfassung über die Verlängerung der Mandate sowie über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit während des zum 31. Dezember 2012 abgelaufenen Rumpfgeschäftsjahres.
5. Beschlussfassung über die Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
6. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden, und zwar vorab per Fax (+ 352 221 522 - 500) oder Email (d_FundSetUpOpam@oppenheim.lu), und gefolgt von den Originalen per Briefpost. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im Februar 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013024641/1999/27.

WestOptimal, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 112.232.

Im Einklang mit Artikel 22 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) WestOptimal findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 12. März 2013 um 10.00 Uhr am Sitz der Zentralverwaltungsstelle der LRI Invest S.A., 1C, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2012 bis zum 31. Dezember 2012.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2014.
6. Ernennung des Abschlussprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2014.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens 5 Tage vorher bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im Februar 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013024956/2501/25.

Menaco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 169.370.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 12 mars 2013 à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013024892/795/15.

Rocket International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 170.088.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 11 mars 2013 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013024922/833/18.

UniGarant: ChancenVielfalt (2020), Fonds Commun de Placement.

Das koordinierte Sonderreglement, welches am 12. Dezember 2012 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Dezember 2012.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012162060/10.

(120213556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

UniGarant: ChancenVielfalt (2020), Fonds Commun de Placement.

Das koordinierte Verwaltungsreglement, welches am 12. Dezember 2012 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Dezember 2012.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012162061/10.

(120213557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Dorna-SBK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.224.

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of February,
before the undersigned, Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, with a share capital of twenty-three thousand two Euro (EUR 23,002), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.146 (Shareholder 1),

here represented by Daphné Charbonnet, manager, whose professional address is 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

CPPIB (Hong Kong) Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at 15, Queen's Road Central, Building 11/F York House, The Landmark, HK - Central, Hong Kong, registered with the Hong Kong Register of Commerce and Companies under number 1702575 (Shareholder 2, and, together with Shareholder 1, the Shareholders),

here represented by Siobhán McCarthy, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After having been signed *ne varietur* by the authorised representatives of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Shareholders represent the entire issued share capital of Dorna-SBK Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.224 (the Company);

II. the agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 1,987,500) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of two million Euro (EUR 2,000,000) by way of issuance of five hundred ninety six thousand two hundred fifty (596,250) new Class A Shares of the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and one million three hundred ninety one thousand two hundred fifty (1,391,250) new Class B Shares of the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. above by contributions in cash;

3. amendment and complete restatement of the articles of association of the Company;

4. redesignation of managers of the Company;

5. authorisation and empowerment of any manager of the Company and any employee of MAS Luxembourg to register decisions taken under item 4. above;

6. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

7. miscellaneous;

III. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 1,987,500) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of two million Euro (EUR 2,000,000) by way of issuance of five hundred ninety six thousand two hundred fifty (596,250) new Class A Shares of the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and one million three hundred ninety one thousand two hundred fifty (1,391,250) new Class B Shares of the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Subscription and payment

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions for and full payment of the share capital increase as follows:

Shareholder 1, prenamed and represented as stated hereinabove, declares that it subscribes for one million three hundred ninety one thousand two hundred fifty (1,391,250) new Class B Shares and fully pays up such shares by a contribution in cash in the aggregate amount of two hundred forty one million three hundred twenty five thousand three hundred fifty six Euro and thirty three cents (EUR 241,325,356.33).

Such cash contribution shall be allocated as follows:

- an aggregate amount of one million three hundred ninety one thousand two hundred fifty (EUR 1,391,250) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an aggregate amount of two hundred thirty nine million nine hundred thirty four thousand one hundred six Euro and thirty three cents (EUR 239,934,106.33) shall be allocated to the share premium account of the Company and the amount allocated to the share premium account shall remain attached to the Class B Shares to which this contribution relates and shall not form a pool evenly spread over all shares.

Shareholder 2, prenamed and represented as stated hereinabove, declares that it subscribes for five hundred ninety three thousand seven hundred seventy seven (593,777) new Class A Shares and fully pays up such shares by a contribution in cash in the aggregate amount of two hundred thirty million nine hundred five thousand nine hundred eighty eight Euro and forty two cents (EUR 230,905,988.42).

Such cash contribution shall be allocated as follows:

- an aggregate amount of five hundred ninety three thousand seven hundred seventy seven Euro (EUR 593,777) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an aggregate amount of two hundred thirty million three hundred twelve thousand two hundred eleven Euro and forty two cents (EUR 230,312,211.42) shall be allocated to the share premium account of the Company and the amount allocated to the share premium account shall remain attached to the Class A Shares to which this contribution relates and shall not form a pool evenly spread over all shares.

4372859 Canada Inc., a corporation duly incorporated under the laws of Canada having its registered office at suite 4500, 1250 boul. René-Lévesque West Montreal (Quebec) H3B4W8 Canada (Shareholder 3), here represented by Mathis Bredimus, jurist, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, intervenes in the meeting and declares that it subscribes for two thousand four hundred seventy three (2,473) new Class A Shares and fully pays up such shares by a contribution in cash in the aggregate amount of nine hundred fifty five thousand six hundred twenty eight Euro and forty five cents (EUR 955,628.45).

Such cash contribution shall be allocated as follows:

- an aggregate amount of two thousand four hundred seventy three Euro (EUR 2,473) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an aggregate amount of nine hundred fifty three thousand one hundred fifty five Euro and forty five cents (EUR 953,155.45) shall be allocated to the share premium account of the Company and the amount allocated to the share premium account shall remain attached to the Class A Shares to which this contribution relates and shall not form a pool evenly spread over all shares.

Shareholder 3 joins the meeting as a shareholder and is referred to, together with the Shareholders, as the Shareholders.

Evidence that the above described contributions in cash in the aggregate amount of four hundred seventy three million one hundred eighty six thousand nine hundred seventy three Euro and twenty cents (EUR 473,186,973.20) are at the disposal of the Company has been provided to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend and fully restate the articles of association of the Company so that they shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Dorna-SBK Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the board of managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the municipality of Schuttrange.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. In the event that the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or the obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at two million Euro (EUR 2,000,000) represented by six hundred thousand (600,000) class A shares in registered form (the Class A Shares) and one million four hundred thousand (1,400,000) class B shares in registered form (the Class B Shares), each share having a nominal value of one Euro (EUR 1), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced on one or more occasions by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Any distributions made by the Company, from funds available to the Company for distribution pursuant to applicable Law, (including pursuant to a liquidation or dissolution of the Company in accordance with article 16), shall be made such that the holder of the Class A Shares shall be entitled to forty-nine per cent (49%) of such distribution and the holder of the Class B Shares shall be entitled to fifty-one per cent (51%) of such distribution.

6.2. The Company's shares are indivisible as only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in their dealings with the Company.

6.3. Subject to article 6bis and to the provisions of any agreement entered into between the shareholders from time to time, shares may be transferred from one shareholder to another, subject to the prior written consent of shareholders representing at least three quarters (75%) of the share capital of the Company.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of shareholders at the general meeting of shareholders of the Company representing at least three quarters (75%) of the share capital of the Company and is also subject to any restrictions on transfer as may be contained in any agreement in relation to the Company entered into between the shareholders from time to time.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6bis. Drag Along.

6bis.1 For the purposes of this article 6bis, a Share (together the Shares) shall mean a share in the Company.

For the purposes of this article 6bis, a Qualifying Offer shall mean a bona fide offer in writing on arm's length terms which is made by or on behalf of any person (the Offeror), and which is communicated to any one or more of the shareholders of the Company, and which is for all of the Shares in the Company not already owned by the Offeror or persons connected or acting in concert with the Offeror.

For the purposes of this article 6bis and article 13, Majority Shareholders refers to the holder of more than fifty percent (50%) of the Class A Shares and the holder of more than fifty percent (50%) of the class B shares and Majority Shareholder refers to one such majority holder.

6bis.2 Subject to article 6bis.3, the drag along consideration payable for each Share of the same class pursuant to the Qualifying Offer shall be of the same amount, in the same form, paid at the same time and shall otherwise be subject to the same payment terms (and will be adjusted as required to reflect the different economic rights attaching to the different classes of Shares, in each case in proportion to those different economic rights as between the different classes of Shares).

6bis.3 In determining whether the drag along consideration payable pursuant to the Qualifying Offer satisfies the requirements of article 6bis.2., "drag along consideration" shall (unless and to the extent directed by such persons as may have been agreed from time to time in any shareholders' agreement between the shareholders of the Company):

6bis.3.1 exclude any drag along consideration in the form of any Share, debt instrument or other security in the capital of the Offeror or any Offeror and its subsidiary undertakings or, as the case may be, that Offeror, any parent undertaking, whether direct or indirect, of that Offeror and any other subsidiary undertaking of any such parent undertaking from time to time (the Offeror Group); and

6bis.3.2 for the avoidance of doubt, exclude any right or opportunity offered to a shareholder of the Company to subscribe for or acquire any Share, debt instrument or other security in the capital of any member of the Offeror Group which is in addition to the drag along consideration offered for each Share under the terms of the Qualifying Offer,

provided that, if in each case such form of drag along consideration is to be excluded, the Qualifying Offer comprises an alternative drag along consideration for each relevant Share which is of equivalent value to such drag along consideration.

6bis.4 If:

6bis.4.1 in respect of a Qualifying Offer which (if accepted by the Majority Shareholders in respect of all of their Shares) would result in the Majority Shareholders receiving sale proceeds of not less than a relevant minimum return as may have been agreed by the shareholders in any shareholders' agreement from time to time (the Minimum Return), one or both of the Majority Shareholders; or

6bis.4.2 in respect of a Qualifying Offer which (if accepted by the Majority Shareholders in respect of all of their Shares) would not result in the Majority Shareholders receiving sale proceeds of not less than the Minimum Return, both (but not one only) of the Majority Shareholders;

(each an Accepting Shareholder) has indicated in writing that they wish to accept the Qualifying Offer, then the provisions of this article 6bis shall apply.

6bis.5 The Accepting Shareholder may give written notice (a Drag Notice) to the other shareholders (the Other Shareholders) of its wish to accept the Qualifying Offer and each of the Other Shareholders shall thereupon become bound to accept the Qualifying Offer and to transfer their Shares to the Offeror (or his nominee) on the date specified by the Accepting Shareholders (the Drag Completion Date) by delivering to the Company on or before the Drag Completion Date a duly executed sale agreement or form of acceptance (in a form acceptable to the Accepting Shareholders) pursuant to which the Other Shareholders provide representations and warranties as to title to and ownership of the Shares held by them, and, if required by the board of managers or the sole manager, as it may be, of the Company, shall sign, execute and deliver such other documents as may reasonably be required to effect the transfer of any Shares, debt instruments or other securities to the Offeror (or its nominee).

6bis.6 To the extent that the Other Shareholders holds any other security interest in the Company, the Drag Notice shall also require the Other Shareholders to transfer such interest and the relevant provisions of this article 6bis shall apply mutatis mutandis to such security interest.

6bis.7 If any Other Shareholder shall fail to comply with its obligations under article 6bis.5, then any Accepting Shareholder shall be entitled to execute, and shall be entitled to authorise and instruct such person as he thinks fit to execute, the necessary transfer(s) and indemnities on the Other Shareholder's behalf and against receipt by the Company (on trust for such shareholder) of the drag along consideration payable for the relevant Shares, to deliver such transfer(s) and

certificate(s) or indemnities to the Offeror (or his nominee) and to register such Offeror (or his nominee) as the holder thereof and, after such registration, the validity of such proceedings shall not be questioned by any person.

6bis.8 If any Shares are issued by the Company at any time after the date of the Drag Notice (the Further Shares), the Accepting Shareholders shall be entitled to serve an additional Drag Notice (a Further Drag Notice) whereupon the holders of such Further Shares shall become bound to transfer their Further Shares to the Offeror (or his nominee) on the date specified in the Further Drag Notice and for the same drag along consideration payable under the Qualifying Offer. The provisions of article 6bis.6 shall apply mutatis mutandis to any transfer of Shares under this article 6bis.8.

6bis.9 The provisions of this article 6bis shall apply to any Qualifying Offer unless otherwise provided for in any agreement in relation to the Company entered into between the shareholders from time to time.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by two or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term and terms of their respective offices. If the Company has more than one shareholder, the appointment to the board shall require the approval of shareholders at the general meeting of shareholders of the Company representing at least three quarters (75%) of the share capital of the Company.

Such managers will constitute a board of managers comprised of one or more A managers and one or more B managers. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum (without any reason), provided that, notwithstanding article 13.2. of the Articles, if the Company has more than one shareholder, such dismissal shall require the approval of shareholders at the general meeting of shareholders of the Company representing at least three quarters (75%) of the share capital of the Company.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not shareholders, by one A manager and one B manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet (i) as often as the Company's interests so require, (ii) upon the call of any one manager and, in any event, (iii) at least on two (2) occasions in each calendar year at intervals of not more than six (6) months. Meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company or at such other venue as is agreed by the managers of the Company.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least five (5) business days in advance of the date set for such meeting (a business day in this context being any day other than a Saturday, Sunday or bank or public holiday in the UK, Luxembourg or Spain), except in the case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, or by facsimile or e-mail of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager of the Company may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager of the Company as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, provided that (i) if within one hour from the time appointed for a meeting of the Board a quorum is not present or (ii) during any such meeting a quorum ceases to be present, the meeting shall stand adjourned to the same day in the next week, at the same time and place or to such other day and at such other time and place as determined by the chairperson of the meeting. Resolutions of the board of managers are validly taken by a simple majority of the votes cast. For the avoidance of doubt, in the case of an equality of votes on any matter before the board of managers at a meeting at which a chairperson has been appointed, such chairperson shall not be entitled to a casting vote. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting. Notwithstanding the foregoing and subject to all applicable laws, the board of managers shall not approve the exercise of any voting rights which the Company has in its subsidiaries relating to the election of directors (or managers) to and the removal of directors (or managers) from the boards of such subsidiaries without having first obtained the approval of shareholders at the general meeting of shareholders of the Company representing at least three quarters (75%) of the share capital of the Company.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Notwithstanding the previous sentence, all managers shall be physically present in Luxembourg in order to attend a meeting of the board of managers at least once a year.

9.7. In cases where it is not possible to convene a meeting of the board of managers, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of an A manager and a B manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Where there is a single shareholder, such shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the texts of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their votes by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Notice of a general meeting shall be given at least fifteen (15) days prior to the date on which it is held, unless shorter notice is unanimously agreed by the shareholders; such notice shall (unless otherwise unanimously agreed by the Majority Shareholders) be in English and contain an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed and shall be accompanied by copies of any relevant documents to be discussed at the general meeting.

13.3. Unless otherwise provided in the Articles, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital or such higher threshold as may be provided for in any agreement in relation to the Company entered into between the shareholders from time to time.

13.4. Notwithstanding article 13.3. of the Articles, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital or such higher threshold as may be provided for in any agreement in relation to the Company entered into between the shareholders from time to time.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the indebtedness of the managers, the statutory auditor(s) (if applicable) and shareholders to the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds or other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized

profits since the end of the prior financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and amounts to be allocated to the statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the board of managers must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution.

16.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of multiple shareholders, to the shareholders in accordance with the provisions of article 6.1. of the Articles, such that the holder of the Class A Shares shall be entitled to forty-nine per cent (49%) of any surplus and the holder of the Class B Shares shall be entitled to fifty-one per cent (51%) of any surplus.

VII. General provision

Art. 17. General Provision.

17. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement in relation to the Company entered into by the shareholders from time to time.

Third resolution

The Shareholders resolve that:

(i) Mr James Lyons, currently on the board of managers of the Company as a Class B Manager, shall be redesignated as a Class A Manager with effect from the date of this notarial deed;

(ii) Mr Olivier Dorier, currently on the board of managers of the Company as a Class B Manager, shall be redesignated as a Class A Manager with effect from the date of this notarial deed;

(iii) Mr Davy Jean M. Beauce, currently on the board of managers of the Company as a Class A Manager, shall be redesignated as a Class B Manager with effect from the date of this notarial deed;

(iv) Ms Daphne Josette Louise Charbonnet, currently on the board of managers of the Company as a Class A Manager, shall be redesignated as a Class B Manager with effect from the date of this notarial deed; and

(v) Mr David Robert Nicolson, currently on the board of managers of the Company as a Class A Manager, shall be redesignated as a Class B Manager with effect from the date of this notarial deed.

As a consequence of the above redesignations, the board of managers of the Company is now composed as follows:

(i) James Lyons, Class A Manager;

(ii) Olivier Dorier, Class A Manager;

(iii) Davy Jean M. Beaucé, Class B Manager;

(iv) Daphne Josette Louise Charbonnet, Class B Manager; and

(v) David Robert Nicolson, Class B Manager.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to authorise and empower any manager of the Company and any employee of MAS Luxembourg, acting individually and under their sole signature, with full power of substitution, on behalf of the Company, to register the decisions taken under the above resolutions with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Acknowledgement

The Shareholders acknowledge that the shareholding in the Company further to the increase of the share capital is as follows:

Shareholder	Number of Shares	Class of Shares
-------------	------------------	-----------------

Shareholder 1	1,400,000	Class B
Shareholder 2	597,527	Class A
Shareholder 3	2,473	Class A
Total:	2,000,000	

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Munsbach, on the date stated hereinabove.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de février,

Par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt-trois mille deux euros (EUR 23.002), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.146 (l'Associé 1),

ici représentée par Daphné Charbonnet, gérante, de résidence professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

CPPIB (Hong Kong) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Hong Kong, dont le siège social est établi au 15, Queen's Road Central, Building 11/F York House, The Landmark, HK - Central, Hong Kong, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1702575 (l'Associé 2, et avec l'Associé 1, les Associés),

ici représenté par Siobhán McCarthy, avocate, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par les mandataires autorisés des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés représentent l'intégralité du capital social émis de Dorna-SBK Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.224 (la Société);

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (596.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et un million trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante (1.391.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. souscription à et paiement de l'augmentation de capital spécifié au point 1 ci-dessus par un apport en numéraire;

3. modification et refonte complète des statuts de la Société;

4. requalification des gérants de la Société;

5. autorisation et pouvoir à tout gérant de la Société et à tout employé de MAS Luxembourg d'enregistrer les décisions prises sous le point 4 ci-dessus;

6. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société; et

7. divers.

III. les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 1.987.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale

d'un euro (EUR 1) chacune, à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (596.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et un million trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante (1.391.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription et paiement

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et le paiement intégral de l'augmentation de capital social comme suit:

L'Associé 1, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante (1.391.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante et un millions trois cent vingt-cinq mille trois cent cinquante-six euros et trente-trois centimes d'euro (EUR 241.325.356,33).

Cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

- un montant total d'un million trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros (EUR 1.391.250,-) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

- un montant total de deux cent trente-neuf millions neuf cent trente-quatre mille cent six euros et trente-trois centimes d'euro (EUR 239.934.106,33) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société et le montant affecté au compte de prime d'émission restera attaché aux Parts Sociales de Catégorie B auxquelles il se rapporte et ne constituera pas un ensemble réparti uniformément sur la totalité des parts sociales.

L'Associé 2, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-dix-sept (593.777) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent trente millions neuf cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quarante-deux centimes d'euro (EUR 230.905.988,42). Cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

- un montant total de cinq cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 593.777,-) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

- un montant total de deux cent trente millions trois cent douze mille deux cent onze euro et quarante-deux centimes d'euro (EUR 230.312.211,42) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société et le montant affecté au compte de prime d'émission restera attaché aux Parts Sociales de Catégorie A auxquelles il se rapporte et ne constituera pas un ensemble réparti uniformément sur la totalité des parts sociales.

4372859 Canada Inc., une société dûment constituée sous la loi du Canada, ayant son siège social à suite 4500, 1250 boul. René-Lévesque West Montréal (Québec) H3B4W8 Canada, ici représentée par Mathis Bredimus, juriste, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, intervient à l'assemblée et déclare souscrire à deux mille quatre cent soixante-treize (2.473) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent cinquante-cinq mille six cent vingt-huit euros et quarante-cinq centimes d'euro (EUR 955.628,45) (l'Associé 3).

Cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

- un montant total de deux mille quatre cent soixante-treize euros (EUR 2.473,-) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

- un montant total de neuf cent cinquante-trois mille cent cinquante-cinq euros et quarante-cinq centimes d'euro (EUR 953.155,45) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société et le montant affecté au compte de prime d'émission restera attaché aux Parts Sociales de Catégorie A auxquelles il se rapporte et ne constituera pas un ensemble réparti uniformément sur la totalité des parts sociales.

L'Associé 3 joint l'assemblée en tant qu'associé et est désigné, conjointement avec les Associés, comme les Associés.

La preuve que les apports en numéraire décrits ci-dessus d'un montant total de quatre cent soixante-treize millions cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-treize euros et vingt centimes d'euro (EUR 473.186.973,20) sont à la disposition de la Société a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Dorna-SBK Holdings S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Cependant, le conseil de gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Schuttrange.

2.2. Il peut être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, Parts Sociales et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine qu'ils soient.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les Parts Sociales concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par six cent mille (600.000) parts sociales de catégorie A sous forme nominative (les Parts Sociales de Catégorie A) et un million quatre cent mille (1.400.000) parts sociales de catégorie B sous forme nominative (les Parts Sociales de Catégorie B), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des de l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. En vertu des lois applicables, toutes les distributions effectuées par la Société, à partir des fonds dont dispose la Société pour la distribution, (y compris en vertu d'une liquidation ou d'une dissolution de la Société conformément à l'article 16), doit être faite de telle sorte que le détenteur des Parts Sociales de catégorie A aura droit à quarante-neuf pour cent (49%) de cette distribution et le détenteur des Parts Sociales de Catégorie B aura droit à cinquante et un pour cent (51%) de cette distribution.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente envers la Société.

6.3. Conformément à l'article 6bis et aux dispositions de tout accord entre les associés, de temps à autre, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés sous réserve de l'accord écrit préalable des associés représentant les trois quarts (75%) du capital social de la Société.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'accord donné par les associés en assemblée générale des associés de la Société représentant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société et est également soumis à toute restrictions sur le transfert tel que stipulé dans tout accord entre les associés, de temps à autre.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6bis. Obligation de sortie conjointe.

6bis.1 Aux fins du présent article 6bis, une Part Sociale (ensemble les Parts Sociales) désigne une part sociale dans la Société.

Aux fins du présent article 6bis, une Offre Admissible désigne une offre sérieuse formulée par écrit détaillant les conditions de marché faites au nom de toute personne (l'Offrant) qui est communiquée à un ou plusieurs associés de la Société, et qui porte sur la totalité des Parts Sociales de la Société qui ne sont pas encore détenues par l'Offrant ou par des personnes agissant en concertation avec l'Offrant.

Aux fins du présent article 6bis et de l'article 13, les Associés Majoritaires désignent les détenteurs de plus de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de plus de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales de Catégorie B, et un Associé Majoritaire désigne un tel associé majoritaire.

6bis.2 Sous réserve de l'article 6bis.3, la contrepartie financière de l'obligation de sortie conjointe pour chaque Part Sociale de la même catégorie conformément à l'Offre Admissible sera du même montant, de la même forme, doit être réglée au même moment et celle-ci doit être soumise aux mêmes conditions de paiement (et sera ajustée si besoin afin de refléter les différents droits économiques liés aux différentes catégories des Parts Sociales, dans tous les cas en proportion de ces droits économiques en tant que différentes catégories de Parts Sociales).

6bis.3 Pour déterminer si la contrepartie financière de l'obligation de sortie conjointe conformément à l'Offre Admissible satisfait aux exigences de l'article 6bis. 2., «la contrepartie à l'obligation de sortie conjointe» doit (à moins qu'il en soit décidé autrement dans tout pacte d'associés conclu de temps à autre entre les associés de la Société):

6bis.3.1 exclure toute contrepartie de l'obligation de sortie conjointe sous la forme de Part Sociale, instrument de dette ou de tout autre sûreté provenant du capital de l'Offrant ou de ses filiales ou le cas échéant de sa société mère, directe ou indirecte ou de tout autre filiale appartenant à cette société mère de temps à autre (le Groupe de l'Offrant); et

6bis.3.2 en tout état de cause, exclure tout droit ou opportunité offerts à un associé de la Société de souscrire ou d'acquérir toute Part Sociale, instrument de dette ou tout autre sûreté dans le capital de tout membre du Groupe de l'Offrant qui serait un complément de la contrepartie de l'obligation de sortie conjointe offerte pour chaque Part Sociale en vertu des conditions de l'Offre Admissible, à condition que, si dans chaque cas où cette forme de contrepartie de l'obligation de sortie conjointe est proscrite, l'Offre Admissible comprenne une alternative à la contrepartie de l'obligation de sortie conjointe pour chaque Part Sociale en question, d'une valeur équivalente à cette contrepartie de l'obligation de sortie conjointe.

6bis.4 Si:

6bis.4.1 dans le cas d'une Offre Admissible (si elle est acceptée par les Associés Majoritaires pour la totalité de leurs Parts Sociales) pour laquelle les Associés Majoritaires recevraient des produits de la vente qui ne seraient pas inférieurs à un retour minimum pertinent tel que décidé par les associés dans tout pacte d'associé conclu de temps à autre (le Retour Minimum), un ou deux des Associés Majoritaires; ou

6bis.4.2 dans le cas d'une Offre Admissible (si elle est acceptée par les Associés Majoritaires pour la totalité de leurs Parts Sociales) pour laquelle les Associés Majoritaires ne recevraient pas des produits de la vente qui ne seraient pas inférieurs au Retour Minimum, deux (et non un seul) des Associés Majoritaires;

(chacun un Associé Acceptant) ont indiqué par écrit qu'ils désirent accepter l'Offre Admissible, les dispositions de cet article 6bis seront applicables.

6bis.5 L'Associé Acceptant peut donner un avis écrit (l'Avis de Sortie Conjointe) aux autres associés (les Autres Associés) indiquant son souhait d'accepter l'Offre Admissible et chacun des Autres Associés sera alors tenu d'accepter l'Offre Admissible et de transférer ses Parts Sociales à l'Offrant (ou son représentant) à la date spécifiée par les Associés Acceptants (la Date d'Effet de l'Obligation de Sortie Conjointe) en remettant à la Société avant ou au plus tard le jour de la Date d'Effet de l'Obligation de Sortie Conjointe un accord de vente dûment exécuté ou une forme d'acceptation (sous une forme acceptable par les Associés Acceptants) selon laquelle les Autres Associés fournissent les déclarations et garanties concernant le titre de propriété des Parts Sociales qu'ils détiennent et, si le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, de la Société le requiert, devront signer, exécuter et remettre tous autres documents pouvant raisonnablement être exigés afin d'effectuer le transfert de toutes Parts Sociales, instruments de dettes, ou tous autres titres de l'Offrant (ou son représentant).

6bis.6 dans la mesure où tous les Autres Associés détiennent toute autre sûreté dans la Société, l'Avis de Sortie Conjointe est également requis pour les Autres Associés afin de transférer ces sûretés et les dispositions applicables au présent article 6bis s'appliqueront mutatis mutandis à une telle sûreté.

6bis.7 Si tout Autre Associé omet de se conformer à ses obligations en vertu de l'article 6bis.5, tout Associé Acceptant aura le droit d'exécuter, et aura le droit d'autoriser et de charger telle personne qu'il estime apte à exécuter, le(s) transfert(s) nécessaire(s) et le(s) indemnité(s) au nom des Autres Associés et contre réception par la Société (pour cet associé) de la contrepartie financière de l'obligation de sortie conjointe pour les Parts Sociales en question, de remettre ce(s) transfert(s) et ce(s) certificat(s) ou indemnités à l'Offrant (ou son représentant) et d'enregistrer ledit Offrant (ou son représentant) en tant que titulaire de celles-ci et, après ledit enregistrement, la validité d'une telle procédure ne peut être remise en cause par quiconque.

6bis.8 Si des Parts Sociales sont émises par la Société à tout moment après la date d'Avis de Sortie Conjointe (les Parts Sociales Supplémentaires), les Associés Acceptants sont en droit de remettre un nouvel Avis de Sortie Conjointe (l'Avis Supplémentaire de Sortie Conjointe) dans laquelle les détenteurs des Parts Sociales Supplémentaires sont tenus de transférer leurs Parts Sociales Supplémentaires à l'Offrant (ou son représentant) à la date spécifiée dans l'Avis de Sortie Conjointe Supplémentaire et sont tenus à la même contrepartie financière de l'obligation de sortie conjointe aux termes de l'Offre Admissible. Les dispositions de l'article 6bis.6 s'appliquent mutatis mutandis à tout transfert de Parts Sociales en vertu du présent article 6bis.8.

6bis.9 Les dispositions du présent article 6bis s'appliquent à toute Offre Admissible sauf spécifié autrement dans tout accord en relation avec la Société conclu entre les associés de temps à autre.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par deux gérants ou plus, qui seront nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée et les conditions de leur mandat. Si la Société a plus d'un associé, la nomination au conseil sera soumise à l'approbation des associés à l'assemblée générale des associés de la Société représentant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société.

Ces gérants constitueront un conseil de gérance comprenant un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans raison), dans la mesure où, nonobstant l'article 13.2. des Statuts, si la Société a plus d'un associé, une telle révocation est soumise à l'approbation des associés à l'assemblée générale des associés de la Société représentant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira (i) aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige (ii) sur convocation de tout gérant et dans tous les cas, (ii) au moins deux (2) fois pour chaque année civile à des intervalles n'excédant pas six (6) mois. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société ou à tout autre lieu convenu par les gérants de la Société.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date prévue de la réunion (un jour ouvrable dans ce contexte étant un jour autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié en Grande-Bretagne, Luxembourg ou en Espagne), sauf en cas d'urgence auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation écrite de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, ou par télécopie, soit par ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de la Société comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, pourvu que (i) si, dans l'heure qui suit l'heure de la réunion du Conseil, le quorum n'est pas atteint ou (ii) pendant cette réunion, le quorum cesse d'être atteint, la réunion est ajournée au même jour de la semaine suivante, au même moment et au même endroit ou à tout autre jour, moment et endroit déterminés par le président de la réunion. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité simple des votes exprimés. En tout état de cause, en cas d'égalité des votes sur n'importe quel sujet lors d'une réunion du conseil de gérance dans laquelle un président a été nommé, ce dernier ne possède pas de voix prépondérante. Les procès-verbaux des réunions du conseil

de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Nonobstant ce qui précède et sous réserve de toutes les lois applicables, le conseil de gérance n'approuvera pas l'exercice de tout droit de vote que détient la Société dans ses filiales relatifs à l'élection d'administrateurs (ou gérants) au conseil et la révocation d'administrateurs (ou gérants) des conseils de telles filiales tant qu'il n'a pas obtenu, en premier lieu, l'approbation des associés à l'assemblée générale des associés de la Société représentant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Nonobstant la phrase précédente au moins une fois dans l'année, tous les gérants doivent être physiquement présents à Luxembourg afin de participer à la réunion du conseil de gérance.

9.7. Dans les cas où il n'est pas possible de convoquer une réunion du conseil de gérance, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées et contraignantes comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures conjointe ou individuelle de toutes les personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Dans le cas où il y a un associé unique, L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 La convocation aux assemblées générales des associés doit être donnée au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée, sauf si un délai plus court est unanimement décidé par les associés; laquelle convocation doit (sauf décidé autrement par les Associés Majoritaires) être rédigé en anglais et contenir l'ordre du jour détaillant les points devant être discutés et doit être accompagnée par des copies de documents nécessaires qui doivent être abordés lors à l'assemblée générale.

13.3. Sauf disposition contraire des Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social ou un seuil plus élevé qui peut être prévu dans tout accord entre les associés en relation avec la Société de temps à autre.

13.4. Nonobstant l'article 13.3. des Statuts, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société ou un seuil plus élevé qui peut être prévu dans tout accord entre les associés en relation avec la Société de temps à autre.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance doit préparer le bilan et les comptes de bénéfices et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à n'importe quel moment, aux conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;

(ii) cet état des comptes ou inventaire ou rapport montre que des fonds ou autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne doit pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice financier précédent, augmentés des bénéfices reportés en avant et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées en avant et des montants qui doivent être alloués à la réserve légale;

(iii) endéans les deux (2) mois de la date de l'état comptable, le conseil de gérance doit prendre la résolution de distribuer les dividendes intérimaires; et

(iv) il a été assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés conformément aux dispositions de l'article 6.1. des Statuts, de sorte que le détenteur des Parts Sociales de Catégorie A aura droit à quarante-neuf pour cent (49%) de tout boni de liquidation et le détenteur des Parts Sociales de Catégorie B aura droit à cinquante et un pour cent (51%) de tout boni de liquidation.

VII. Disposition générale

Art. 17. Disposition générale.

17. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales impératives ou d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Troisième résolution

Les Associés décident que:

(i) Mr James Lyons, actuellement membre du conseil de gérance de la Société en tant que Gérant de Catégorie B, est requalifié en tant que Gérant de Catégorie A avec effet à la date du présent acte notarié;

(ii) Mr Olivier Dorier, actuellement membre du conseil de gérance de la Société en tant que Gérant de Catégorie B, est requalifié en tant que Gérant de Catégorie A avec effet à la date du présent acte notarié;

(iii) Mr Davy Jean M. Beaucé, actuellement membre du conseil de gérance de la Société en tant que Gérant de Catégorie A, est requalifié en tant que Gérant de Catégorie B avec effet à la date du présent acte notarié;

(iv) Mme Daphné Josette Louise Charbonnet, actuellement membre du conseil de gérance de la Société en tant que Gérant de Catégorie A, est requalifié en tant que Gérant de Catégorie B avec effet à la date du présent acte notarié; et

(v) Mr David Robert Nicolson, actuellement membre du conseil de gérance de la Société en tant que Gérant de Catégorie A, est requalifié en tant que Gérant de Catégorie B avec effet à la date du présent acte notarié.

En conséquence des requalification ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit

(i) James Lyons, Gérant de Catégorie A;

(ii) Olivier Dorier, Gérant de Catégorie A;

(iii) Davy Jean M. Beaucé, Gérant de Catégorie B;

(iv) Daphné Josette Louise Charbonnet, Gérante de Catégorie B; et

(v) David Robert Nicolson, Gérant de Catégorie B.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'autoriser et de donner pouvoir à tout gérant de la Société et à tout employé de MAS Luxembourg, agissant individuellement et sous leur seule signature, avec plein pouvoir de substitution, au nom de la Société, à l'enregistrement des décisions prises sous les résolutions ci-dessus auprès du Registre de Commerce et des Sociétés

de Luxembourg et d'exécuter, délivrer et accomplir tous les documents (y compris un avis) nécessaires ou utiles à cet effet.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Prise d'acte

Les Associés prennent acte que la participation dans la Société suite à l'augmentation de capital social de la Société est comme suit:

Associé	Nombre de Parts Sociales	Catégorie de Parts Sociales
Associé 1	1,400,000	Catégorie B
Associé 2	597,527	Catégorie A
Associé 3	2,473	Catégorie A
Total:	2,000,000	

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Le présent acte notarié est fait à Munsbach, à la date des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec les mandataires autorisés des parties comparantes.

Signé: D. CHARBONNET, S. MCCARTHY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le février 2013. Relation: ECH/2013/293. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022826/812.

(130027454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Susquehanna Celtic Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.099.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 6 décembre 2012 que:

1. La démission de Monsieur Ganash LOKANATHEN, en date du 6 décembre 2012, en sa qualité de gérant A est acceptée.

2. Madame Timea OROSZ, née le 5 décembre 1979 à Nyiregyhaza (Hongrie), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, est nommée gérant A pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Maksud Ahmadkhanov né le 5 juin 1978 à Baki (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, est nommé gérant A pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit:

- Madame Timea OROSZ, Gérant A;
- Monsieur Maksud AHMADKHANOV, Gérant A;
- Monsieur Rob SACK; Gérant B;
- Madame Kathy HARLEY, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008894/24.

(130009850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Verte S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.358.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} mars 2013* à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013020373/795/15.

Susquehanna Celtic Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.084.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 6 décembre 2012 que:

1. La démission de Monsieur Ganash LOKANATHEN, en date du 6 décembre 2012, en sa qualité de gérant A est acceptée.

2. Madame Timea OROSZ, née le 5 décembre 1979 à Nyiregyhaza (Hongrie), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, est cooptée gérant A pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Maksud Ahmadkhanov né le 5 juin 1978 à Baki (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, est coopté gérant A pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit:

- Madame Timea OROSZ, Gérant A;
- Monsieur Maksud AHMADKHANOV, Gérant A;
- Monsieur Rob SACK; Gérant B;
- Madame Kathy HARLEY, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008895/24.

(130009849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Union Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.115.

RECTIFICATIF

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 14 décembre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement en date du 14 décembre 2012, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur François Georges de son mandat d'Administrateur et de son mandat d'Administrateur-délégué avec effet au 1^{er} octobre 2012. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer à nouveau Monsieur François Georges, Administrateur, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Christine Lecas de son mandat d'Administrateur avec effet au 1^{er} octobre 2012. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer à nouveau Madame Christine Lecas, Administrateur,

né le 21 juillet 1973 à Thionville, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. L'assemblée décide de nommer Madame Nellie Esparza, né le 2 février 1971 à Maracaibo, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cet extrait rectificatif, corrigeant la composition du conseil d'administration de la société, remplace la 1^{er} version du document déposé antérieurement.

Cet extrait rectificatif, corrigeant la composition du conseil d'administration de la société, remplace l'extrait déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en date du 21/12/2012 sous le numéro L120221428.

Cet extrait rectificatif est utile à laisser/ajouter Monsieur Alessandro Rizzo, né le 10 octobre 1982 demeurant au 27, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven, en qualité d'Administrateur de la société avec la date de nomination du 16 février 2012 car lui n'a jamais été révoqué.

Cet extrait rectificatif est utile à ajouter Madame Nellie Esparza comme administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2013008971/32.

(130009562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Suzerain Real Estate Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.062.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2012

Après avoir accepté les démissions de Messieurs Ronald Weber, Ralph Bourgnon, et Romain Bontemps de leur mandat d'administrateur de la Société, l'assemblée générale extraordinaire a adopté les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Franz Bondy aux fonctions d'administrateur avec adresse professionnelle 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

L'assemblée générale précise que le mandat de l'administrateur précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- Nomination de M. Etienne Mouthon aux fonctions d'administrateur demeurant au 23, Chemin des Tattes, CH-1220 Vézenaz, Suisse,

L'assemblée générale précise que le mandat de l'administrateur précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- Nomination de M. Marcel Dell aux fonctions d'administrateur demeurant au 37, rue Clément, L-4916 Bascharage,

L'assemblée générale précise que le mandat de l'administrateur précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- Nomination d' ISOSTRESS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B128503 aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société Compliance & Control, R.C.S.Luxembourg n° B 172.482 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

L'assemblée générale précise que le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008897/28.

(130009342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.477.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 121.620.

EP Eurocopter 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 82.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 131.524.

EP Blafjäll S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 135.125,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 131.540.

—
In the year two thousand thirteen, on the seventh day of February.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) European Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register under number B-121.620 and having a share capital of EUR 13,477,500.-, here represented by Audrey Potier, professionally residing in Luxembourg, acting in her capacity as representative of the board of managers of European Properties S.à r.l., (the "Board of Managers 1"), pursuant to a resolution taken at the meeting of the Board of Managers held in Luxembourg on 28 December 2012 (the "Minutes of the Meeting of the Board of Managers 1").

2) EP Eurocopter 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register under number B-131.524 and having a share capital of EUR 82,500.-, here represented by Audrey Potier, professionally residing in Luxembourg, acting in her capacity as representative of the board of managers of EP Eurocopter 1 S.à r.l., (the "Board of Managers 2"), pursuant to a resolution taken at the meeting of the Board of Managers 2 held in Luxembourg on 28 December 2012 (the "Minutes of the Meeting of the Board of Managers 2").

3) EP Blafjäll S.à r.l., a Luxembourg company incorporated and existing as a "société à responsabilité limitée" under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg under the number B-131.540 with a share capital amounting to EUR 135.125.-, here represented by Audrey Potier, professionally residing in Luxembourg, acting in her capacity as representative of the board of managers of EP Blafjäll S.à r.l., (the "Board of Managers 3"), pursuant to a resolution taken at the meeting of the Board of Managers 2 held in Luxembourg on 28 December 2012 (the "Minutes of the Meeting of the Board of Managers 3").

The Minutes of the Meeting of the Board of Managers 1, the Minutes of the Board of Managers 2 and the Minutes of the Board of Managers 3 are hereinafter collectively referred to as the "Minutes".

The Minutes, initialled ne variatur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

MERGER PROJECT

1) Merging parties

- European Properties S.à r.l., a Luxembourg company incorporated and existing as a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg trade register under number B 111.140 and having a share capital of EUR 480,500.-, as absorbing company (hereinafter referred to as "Absorbing Company"),

- EP Eurocopter 1 S.à r.l., a Luxembourg company incorporated and existing as a "société à responsabilité limitée" under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg under the number B-131.524 with a share capital amounting to EUR 82,500.- as absorbed company (hereinafter referred to as "Absorbed Company 1"),

- EP Blafjäll S.à r.l., a Luxembourg company incorporated and existing as a "société à responsabilité limitée" under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg under the number B-131.540 with a share capital amounting to EUR 135.125.-, as absorbed company 2 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 2"),

2) The Absorbing Company holds three thousand three hundred (3,300) shares of the Absorbed Company 1, representing the entire share capital (100%) and all of the voting rights of the Absorbed Company 1 and holds five thousand four hundred five (5,405) shares of the Absorbed Company 2, representing the entire share capital (100%) and all of the voting rights of the Absorbed Company 2. (the Absorbed Company 1 and the Absorbed Company 2 being collectively referred to as the "Absorbed Companies").

3) The Absorbing Company and the Absorbed Companies are referred hereto as the "Merging Companies".

The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Companies by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company at book value, pursuant to provisions of articles 278 to 280 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") (the "Merger").

4) The Merger is based on the interim accounts as at 30 September 2012 of the Absorbing Company at book value and on the annual accounts as at 30 September 2012 at book value of the Absorbed Companies.

5) As from 1st October 2012, all operations and transactions of the Absorbed Companies are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

6) As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Companies vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over all debts and all payment obligations of the Absorbed Companies. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Companies shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

7) The Absorbing Company shall from the Effective Date (as defined below) carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Companies such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Companies and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

8) No Special rights or advantages have been granted to the managers of the Merging Companies.

9) No particular right is granted to the shareholders by the Absorbing Company.

10) The Sole Shareholder of the Absorbing Company has, within one month from the publication of this merger project in the Memorial, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

11) The Absorbing Company may within the time period set out in paragraph 10) above request the convening of a shareholder meeting to decide whether to approve the proposed merger.

12) Full and total discharge is granted to the managers of the Absorbed Companies for the performance of their mandate.

13) Subject to the rights of the sole shareholder of the Absorbing Company set out in paragraph 10) above, the dissolution of the Absorbed Companies shall become effective and final one month after the publication of this merger project in the Memorial (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the law.

14) As the Absorbing Company holds one hundred percent (100%) of the Absorbed Companies and meets the requirements provided by article 279 of the Law, no approval by an extraordinary general meeting of the Shareholder of the Absorbed Companies is required.

15) The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Companies to the Absorbing Company.

16) The books and records of the Absorbed Companies will be held at LAB Group, 9, rue Henri Tudor, L-5366 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg for the period legally prescribed.

17) As a result of the Merger, the Absorbed Companies shall cease to exist and all their issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a french version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the english version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept février.

Par-devant, Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) European Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-121.620 ayant un capital social de EUR 13,477,500.-,

ici représentée par Audrey Potier, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de European Properties S.à r.l. (le "Conseil de Gérance 1"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil de Gérance 1 le 28 décembre 2012 à Luxembourg (le "Procès-Verbal du Conseil de Gérance 1"); et

2) EP Eurocopter 1 S.à r.l. une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.524 ayant un capital social de EUR 82,500.-,

ici représentée par Audrey Potier, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de EP Eurocopter 1 S.à r.l. (le "Conseil de Gérance 2"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil de Gérance 2 le 28 décembre 2012 à Luxembourg (le "Procès-Verbal du Conseil de Gérance 2")

3) EP Blafjäll S.à r.l. une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.540 ayant un capital social de EUR 135,125.-,

ici représentée par Audrey Potier, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de EP Blafjäll S.à r.l. (le "Conseil de Gérance 3"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil de Gérance 3 le 28 décembre 2012 à Luxembourg (le "Procès-Verbal du Conseil de Gérance 3")

Le Procès-Verbal du Conseil de Gérance 1, le Procès-Verbal du Conseil de Gérance 2 et le Procès-Verbal du Conseil de Gérance 3 sont collectivement ci-après dénommés les "Procès-Verbaux".

Lesdits Procès-Verbaux paraphés ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

PROJET DE FUSION

1) Parties à la fusion:

- European Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.620 ayant un capital social de EUR 13,477,500.-, en tant que société absorbante (la "Société Absorbante"); et

- EP Eurocopter 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.605 ayant un capital social de EUR 82,500.- en tant que société absorbée 1 (la "Société Absorbée 1")

- EP Blafjäll S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-131.540 ayant un capital social de EUR 135,125.- en tant que société absorbée 2 (la "Société Absorbée 2").

La Société Absorbée 1 et la Société Absorbée 2 sont collectivement dénommées les «Sociétés Absorbées».

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes".

2) La Société Absorbante détient trois mille trois cents (3,300) parts sociales dans la Société Absorbée 1, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 1 et cinq mille quatre cent cinq (5,405) parts sociales dans la Société Absorbée 2, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 2.

3) La Société Absorbante propose d'absorber les Sociétés Absorbées par voie de transfert de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante à la valeur nette comptable, suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") (la "Fusion").

4) La Fusion est basée sur les comptes intérimaires au 30 Septembre 2012 de la Société Absorbante et sur les comptes annuels au 30 Septembre 2012 des Sociétés Fusionnées à la valeur nette comptable.

5) A partir du 1^{er} octobre 2012, toutes les opérations et transactions des Sociétés Absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

6) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations des Sociétés Absorbées vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes et toutes les obligations de paiement des Sociétés Absorbées. Les droits et obligations des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

7) La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, des Sociétés Absorbées tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers des Sociétés Absorbées et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

8) Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué aux gérants des Sociétés Absorbées.

9) Aucun droit particulier n'est accordé aux associés par la Société Absorbante.

10) L'associé unique de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial, de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbante de tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi et peut en obtenir copie intégrale, sans frais.

11) La Société Absorbante a le droit, pendant le délai indiqué sous le point 10) ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

12) Décharge pleine et entière est accordée aux gérants des Sociétés Absorbées pour l'exercice de leur mandat.

13) Sous réserve des droits de l'associé unique de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 10) ci-dessus, la dissolution des Sociétés Absorbées deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial (la "Date de Réalisation") et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

14) La Société Absorbante détenant cent pour-cent (100%) des parts sociales émises des Sociétés Absorbées et les conditions de l'article 279 de la Loi étant remplies, une approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des associés de chacune des Sociétés Absorbées n'est pas requise.

15) La Société Absorbante devra elle-même accomplir toutes les formalités, y compris les publications telles que prévues par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'entrée en vigueur de la fusion et au transfert et cession des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante. Dans la mesure où la loi le prévoit, ou lorsque jugé nécessaire ou utile, des actes de transfert appropriés seront exécutés par les Sociétés Fusionnantes afin de réaliser la transmission des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

16) Les documents sociaux des Sociétés Absorbées seront conservés chez LAB Group au 9, rue Henri Tudor, L-5366 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg pendant la période prescrite par la loi.

17) Par effet de la fusion, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister de plein droit et ses parts sociales émises seront annulées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état de demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: A. POTIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6154. Reçu douze Euros (12,- €).

Le Receveur ff. (Signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2013023426/214.

(130028174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Sobedal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 86.095.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et de la réunion du Conseil d'Administration tenues le 11 décembre 2012.

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Stéphane VINCENT, né le 1^{er} juin 1970 à Namur (Belgique), demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue de la Sapinière

- Monsieur David D'HOLLANDERS, né le 9 juillet 1971 à Namur (Belgique), demeurant à L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise

- Monsieur Patrick JACQUET, né le 21 février 1959 à Uccle (Belgique), demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue de la Sapinière

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Le mandat d'administrateur de Madame Beya MERAD, épouse JACQUET n'a pas été prolongé.

Il a été décidé de reconduire le mandat du commissaire de KOBUS à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Beya MERAD, épouse JACQUET venant à échéance, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas renouveler son mandat.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Patrick JACQUET, né le 21 février 1959 à Uccle (Belgique), demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue de la Sapinière. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

SOBEDAL S.A.

Référence de publication: 2013008922/29.

(130010089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Gaivota S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 154.201.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013009378/14.

(130010974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 19.194.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 4 décembre 2012

Résolution

L'Assemblée décide qu'à partir du 6 novembre 2012 le Conseil d'administration sera composé comme suit:

Nom de l'administrateur	Date d'expiration du mandat
Benjamin de Rothschild	à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013
Ariane de Rothschild	à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013
Marc Ambroisien	à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013
domicile professionnellement à Luxembourg (L-2535, 20 boulevard Emmanuel Servais)	
Luc Baatard	à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013
Christophe de Backer	à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013
Didier Bottge	à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013
Laurent Dassault	à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013
Manuel Leuthold	à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013
Yves Repiquet	à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013
E. Trevor Salathé	à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013
Daniel-Yves Trèves	à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013

19709

Christian Varin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013
José-Luis de Vasconcelos e Sousa à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013

Luxembourg, le 5 décembre 2012.
POUR EXTRAIT CONFORME
Luc Grégoire / Marc Ambrosien
Secrétaire Général / Administrateur

Référence de publication: 2013009006/30.

(130009551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Grupes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.767.

Il résulte des procès-verbaux de deux réunions du Conseil d'Administration tenues en date du 28 novembre 2012 que M. Fernand HEIM, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur et Président du Conseil d'Administration, en remplacement de M. Roel SCHRIJEN, démissionnaire, avec effet immédiat.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2013009394/16.

(130010671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Sèvres III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.299.126,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 119.773.

Sèvres I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.761.576,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 119.774.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Sèvres III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 119.773 and having a share capital of three million two hundred and ninety-nine thousand one hundred and twenty-six Euro (EUR 3,299,126.-), incorporated pursuant to a deed of 22 September 2006 of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2096 of 9 November 2006 and whose articles of incorporation have been amended for the last time on 10 January 2013 pursuant to a deed of Me Blanche Mourner, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial (hereafter the "Absorbing Company"), represented by Me Karolina Szpinda, lawyer, pursuant to a proxy dated 4 February 2013, which shall be registered with the present deed;

2) Sèvres I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 119.774, incorporated pursuant to a deed of 22 September 2006 of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2096 of 9 November 2006, and whose articles of incorporation have been amended for the last time on 9 January 2013 pursuant to a deed of Me Blanche Mourner, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial (hereafter the "Absorbed Company" and together with the Absorbing Company, the "Merging Companies") represented by Me Karolina Szpinda, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 4 February 2013, which shall be registered with the present deed;

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to record the following merger proposal:

MERGER PROPOSAL

1) The Absorbing Company intends to merge with and to absorb the Absorbed Company. In this respect, the boards of managers of the Merging Companies approved the merger by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company.

2) The Absorbing Company holds all the shares in the Absorbed Company.

Consequently, the merger will be accomplished pursuant to articles 278 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law on Commercial Companies").

3) The merger shall become effective on the first business day following one month after the publication of the present merger proposal in the Mémorial.

4) For accounting purposes, all operations of the Absorbed Company shall be considered as operations of the Absorbing Company as of the date of the effectiveness of the merger.

5) None of the shareholders of the Merging Companies has any special rights and no securities other than shares (parts sociales) are outstanding in the Merging Companies.

6) No particular advantages are granted to the managers or the auditors or experts (to the extent appointed) of the Merging Companies.

7) The shareholder(s) of the Absorbing Company are entitled to inspect the documents specified under article 267 paragraph (1) a) and b) of the Law on Commercial Companies (namely, (i) the common draft terms of merger and (ii) to the extent applicable the annual accounts and the annual reports of the Merging Companies for the last three financial years during a period of one month starting from the date of publication of the present deed in the Memorial at the registered office of the Absorbing Company; on simple request any shareholder can obtain copies of these documents free of charge.

8) One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% of the shares in the subscribed capital are entitled during the period provided for under point 7) to require that a general meeting be called in order to decide whether or not to approve the merger. It is noted that on the date hereof the Absorbing Company has a sole shareholder.

9) Unless a contrary decision of a general meeting, the merger will, as set out before, become effective and will ipso jure, as set out under article 274 of the Law on Commercial Companies and point 3) hereabove, with the exception of article 274 paragraph (1) b), have the following consequences:

a) the universal transfer, both as between the Absorbed Company and the Absorbing Company and vis-a-vis third parties, of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;

b) the Absorbed Company shall cease to exist; and

c) the cancellation of the shares of the Absorbed Company held by the Absorbing Company.

10) The articles of incorporation of the Absorbing Company will not be altered as a result of the merger. The share capital of the Absorbing Company will not be increased as a result of the merger.

11) The Absorbing Company shall proceed to all formalities necessary or useful in order to give effect to the merger and the universal transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company.

12) The mandates of the managers of the Absorbed Company shall end at the effective date of the merger.

13) The corporate documents relating to the Absorbed Company will be kept at the registered office of the Absorbing Company for the period provided for by law.

In accordance with the provisions of article 271 paragraph (2) of the Law on Commercial Companies the undersigned notary certifies the lawfulness of the present merger proposal established in accordance with the Law on Commercial Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Sèvres III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119.773, ayant un capital social de trois millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-six Euros (EUR 3.299.126,-), constituée le 22 septembre 2006 suivant acte reçu du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2096 du 9 novembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière

fois le 10 janvier 2013 suivant acte reçu de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial (ci-après, la «Société Absorbante») représentée par Me Karolina Szpinda, avocat, en vertu d'une procuration en date du 4 février 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte;

2) Sèvres I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119.774, constituée le 22 septembre 2006 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2096 du 9 novembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 janvier 2013 suivant acte reçu de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial (ci-après, la «Société Absorbée» et ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»), représentée par Me Karolina Szpinda, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 4 février 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte;

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire instrumentant d'acter le projet de fusion suivant:

PROJET DE FUSION

1) La Société Absorbante a l'intention de fusionner par absorption avec la Société Absorbée. Pour ce faire, les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes ont approuvé la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante.

2) La Société Absorbante détient l'intégralité des parts sociales de la Société Absorbée.

Par conséquent, la fusion sera effectuée en vertu des articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

3) La fusion sera effective le premier jour ouvrable à compter d'un mois après la publication au Mémorial du présent projet de fusion.

4) D'un point de vue comptable, toutes les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme des opérations de la Société Absorbante à compter de la date où la fusion sera effective.

5) Aucun des associés des Sociétés Fusionnantes ne dispose de droits spéciaux et les seuls titres en circulation dans les Sociétés Fusionnantes sont des parts sociales.

6) Aucun avantage particulier n'est accordé aux membres du conseil de gérance ou aux réviseurs ou experts (dans la mesure où ils sont nommés) des Sociétés Fusionnantes.

7) Les associés de la Société Absorbante ont le droit de consulter au siège social de la Société Absorbante les documents mentionnés à l'article 267 paragraphe (1) a) et b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales (à savoir, (i) le projet commun de fusion et (ii), le cas échéant, les comptes annuels et les rapports annuels des Sociétés Fusionnantes des trois derniers exercices comptables), pendant une période d'un mois à compter de la date de publication au Mémorial du présent acte; les associés peuvent recevoir sans frais une copie de ces documents, sur simple demande.

8) Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante détenant au moins cinq pourcent (5%) des parts sociales du capital souscrit ont le droit, pendant la période prévue au point 7), de requérir la convocation d'une assemblée générale afin de statuer sur l'approbation de la fusion. Il est constaté qu'à la date des présentes, la Société Absorbante est détenue par un associé unique.

9) Sauf décision contraire de l'assemblée générale, la fusion, tel qu'énoncé ci-avant, deviendra effective et entraînera ipso jure, tel qu'énoncé à l'article 274 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et au point 3) ci-dessus, à l'exception de l'article 274 (1) b), les conséquences suivantes:

a) la transmission à titre universel, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée cessera d'exister; et

c) l'annulation des parts sociales de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

10) Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas ... du fait de la fusion. Le capital social de la Société Absorbante ne sera pas augmenté du fait de la fusion.

11) La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles afin de donner effet à la fusion et à la transmission à titre universel de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée.

12) Les mandats des membres du conseil de gérance de la Société Absorbée prendront fin à la date effective de la fusion.

13) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant le délai prévu par la loi.

Conformément à l'article 271 paragraphe (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire instrumentant atteste la légalité du présent projet de fusion établi conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du document aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, lesdites personnes ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: K. SZPINDA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2013. Relation: LAC/2013/5910. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2013023716/155.

(130028204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Farringdon Street (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 161.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013009396/14.

(130010233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Gutenberg-Haus Anlagen GmbH, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1926 Luxembourg, 13, rue des Légionnaires.

R.C.S. Luxembourg B 25.111.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 10 janvier 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société GUTENBURG-HAUS ANLAGEN GmbH en liquidation, avec siège social à 13, rue des Légionnaires, L-1926 LUXEMBOURG.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 1^{er} février 2013.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013009398/19.

(130010411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

H.P.O.A. Holding de Participations Outre-Atlantique S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.167.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2010, tenue en date du 20 décembre 2012 que:

Sont réélus, en qualité d'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Est réélu en qualité de nouveau Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen Est élu Président du Conseil d'Administration pour la même période:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013009400/23.

(130010221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Happy-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4751 Pétange, 37, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013009402/11.

(130011084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Hill Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 163.179.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de Hill Properties S.à r.l. (la Société) en date du 7 janvier 2013 que Fiduciaire Accura S.A., société anonyme ayant son siège social au 108, rue du Faubourg à L-3640 Kayl, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.675 a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet au 24 août 2011 et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société pour l'année financière close au 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Hill Properties S.à r.l.

Référence de publication: 2013009405/16.

(130011023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.918.014,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009412/11.

(130010848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Groupe Corneille Centre Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 133.101.

Le Moulin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 159.913.

—
L'an deux mille treize, le premier février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

I. - Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster, agissant en tant que mandataire du gérant unique de la société à responsabilité limitée «GROUPE CORNEILLE CENTRE SARL»,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions prises par le gérant unique, en date du 1^{er} février 2013, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

II. - Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster, agissant en tant que mandataire du gérant unique de la société à responsabilité limitée «LE MOULIN»,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions prises par le gérant unique, en date du 1^{er} février 2013, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter que les gérants uniques des deux sociétés mentionnées ci-dessus ont convenu le projet de fusion suivant (le «Projet de Fusion»):

1. La société GROUPE CORNEILLE CENTRE SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 133101, au capital social de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) représenté par six cent vingt (620) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société LE MOULIN, une société à responsabilité de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 159913, au capital social de vingt et un mille euros (EUR 21.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de quatorze euros (EUR 14,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés pré-mentionnées.

2. La société à responsabilité limitée GROUPE CORNEILLE CENTRE SARL (encore appelée la «Société Absorbante») entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée avec la société à responsabilité limitée LE MOULIN (encore appelée la «Société Absorbée») laquelle fera apport de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante.

3. Aucun avantage particulier n'est attribué aux gérants des sociétés qui fusionnent.

4. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée. A partir de cette date la Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée.

5. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée au 31 décembre 2012.

6. Tout associé de la Société Absorbante et tout associé de la Société Absorbée a le droit, pendant un mois à compter de la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a), b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie sans frais et sur simple demande.

7. Les associés de la Société Absorbante qui détiennent au moins cinq pour-cent (5%) du capital souscrit sont autorisés, pendant le mois qui précède la date d'effet de la fusion, d'exiger la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante pour délibérer et voter sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. La présente fusion n'entraînera pas de modification du capital émis de la Société Absorbante.

11. Décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la Société Absorbée.

12. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

13. En ce qui concerne les formalités, la Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

14. Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

15. Tous les frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante.

16. La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent Projet de Fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société Absorbante en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2013. Relation GRE/2013/586. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2013.

J. SECKLER.

Référence de publication: 2013023796/92.

(130028573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Hussard 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.788.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises par écrit le 21 décembre 2012

L'associé unique de la Société a pris connaissance et a approuvé le rapport du commissaire-vérificateur et le rapport de liquidation.

L'associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation volontaire de la Société avec effet au 21 décembre 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication de cette mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Hussard 2A S.à r.l., en liquidation volontaire
Un Mandataire*

Référence de publication: 2013009414/19.

(130010295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Hussard 2B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.789.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises par écrit le 21 décembre 2012

L'associé unique de la Société a pris connaissance et a approuvé le rapport du commissaire-vérificateur et le rapport de liquidation.

L'associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation volontaire de la Société avec effet au 21 décembre 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication de cette mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Hussard 2B S.à r.l., en liquidation volontaire
Un Mandataire*

Référence de publication: 2013009415/19.

(130010297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Harze JY s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 131.378.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013009416/11.

(130011147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Hideki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 15.224.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.583.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 octobre 2012

Les associés de Hideki S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} novembre 2012:

* Eric Lechat

- de nommer la personne suivante «Gérant» avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- de nommer la société suivante «Gérant» avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Christina Horf.

Référence de publication: 2013009420/18.

(130011154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

HSH Investment Holdings Coinvest-C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.591.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 31 Décembre 2012

L'associé unique de HSH investment Holdings Coinvest-C S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Eric Lechat de ses fonctions de Gérant de la Société et ce avec effet au 31 décembre 2012;

- de nommer Mrs. Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société et ce avec effet au 31 décembre 2012 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013009422/18.

(130010726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Hyatt International - Latin America, Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.954.

HI Holdings Latin America B.V.

Private company with limited liability

Acquiring Company (Société Absorbante)

Registered office: Luna Arena, Herikerbergweg 238,1101 CM,

Amsterdam Zuidoost, the Netherlands

Registration number: 56489250

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of January.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), the latter, currently absent, shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

I. - Mrs Ekaterina DUBLET, juriste, with professional address in Junglinster,

acting as representative of the board of managers of Hyatt International - Latin America, Ltd., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 173.954 ("HILA"),

by virtue of powers substituted to her pursuant to the resolutions of the board of managers dated 30 January 2013, a copy of which, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

II. - Mrs Ekaterina DUBLET, juriste, with professional address in Junglinster,

acting as representative of the management board of HI Holdings Latin America B.V., a private company with limited liability duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam and its address at Luna Arena, Herikerbergweg 238, 1101 CM, Amsterdam Zuidoost, the Netherlands and registered with the Dutch Trade Register under number 56489250 ("HIHO Latin BV"),

by virtue of powers substituted to her pursuant to the resolutions of the board of managers dated 30 January 2013, a copy of which, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the above stated capacities, has requested the undersigned notary to state the following:

- that HIHO Latin BV intends to merge with and to absorb HILA in accordance with article 261 and seq. of the law of Luxembourg of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and in accordance with Title 7 Book 2 of the Dutch Civil Code ("DCC").

- that the common draft terms of merger read as follows:

I. Identification of the merging companies

- The acquiring company, HI Holdings Latin America B.V., is a private company with limited liability duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam and its address at Luna Arena, Herikerbergweg 238, 1101 CM, Amsterdam Zuidoost, the Netherlands and registered with the Dutch Trade Register under number 56489250 (the "Acquiring Company").

- The acquired company, Hyatt International - Latin America, Ltd., is a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 173.954 (the "Acquired Company").

(the Acquiring Company and the Acquired Company being hereafter collectively referred to as the "Merging Companies").

2. General information, consolidation profits

The Acquiring Company, in accordance with the provisions of articles 261 to 283 of the Luxembourg Law and in accordance with the provisions of articles 2:309 and 2:311 DCC, will take control over and absorb all of the Acquired Company's assets and liabilities under a universal title of succession. The Acquired Company will subsequently be dissolved without being directly liquidated.

Since the Acquiring Company will be the sole owner of 100% of the share capital of the Acquired Company on the day of the approval by the general meetings of the shareholders of the Merging Companies, no shares will be allotted pursuant to the merger in compensation for the above transition of assets and liabilities to the Acquiring Company, nor will any cash be transferred to the shareholder of the Acquired Company.

The intended legal effective date of the merger and the intended time upon which the Acquired Company will finally be dissolved is set to be on or about March 1, 2013, being noted that the merger will legally enter into force the day following the date of execution of the deed of merger in accordance with Dutch Law.

3. a. Date from which the operations of the Acquired Company will be treated for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company

The operations of the Acquired Company will be under Luxembourg law and Dutch law treated for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company with effect as of February 28, 2013 (the "Accounting Effective Date").

b. The effective date wherefrom financial information of the Acquired Company shall be incorporated in the annual accounts or other financial statements of the Acquiring Company

The Accounting Effective Date.

4. a. Rights conferred by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them

There are no shares nor securities other than shares entitling their holders to special rights (in the meaning of article 261 of the Luxembourg Law) neither in the capital of the Acquiring Company nor in the capital of the Acquired Company, therefore, there is no need to provide for rights to be conferred by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them.

b. Rights given to and compensations paid to, pursuant to article 2:320 DCC to be chargeable to the Acquiring Company

As there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against the Acquired Company, such as profit distribution or share subscription rights, no special rights will be given to and no compensations will be paid to anyone.

5. Special advantages and benefits granted to (i) the members of the management board of the Acquiring Company, (ii) the members of the board of managers of the Acquired Company, (iii) third parties and (iv) the members of the supervisory board of the merging companies

No special advantages and benefits in connection with the merger will be granted to the members of the board of managers of the Acquired Company or to the members of the management board of, the auditor, the executive employees and other experts of the Acquiring Company and/or third parties. None of the Merging Companies has a supervisory board.

6. Articles of association of the Acquiring Company

The current articles of association of the Acquiring Company (Annex A) will not be subject to any amendments in connection with the merger.

7. Likely repercussions of the merger on employment

Neither the Acquiring Company nor the Acquired Company have employees.

8. Information regarding employee participation

Art. 2:333d sub c DCC in conjunction with article 2:333k DCC is not applicable.

9. Information on the evaluation of the assets and liabilities which are transferred to the Acquiring Company and dates of the merging companies' accounts used to establish the conditions of the merger (article 2:333d sub d and e DCC)

The conditions for the merger have been determined on the basis of interim financial statements of the Acquiring Company as at November 16, 2012 and interim financial statements of the Acquired Company as at December 20, 2012.

The Acquired Company's assets and liabilities as per December 20, 2012 result from the interim financial statements of the Acquired Company as at December 20, 2012.

The transition of assets and liabilities will be made at net asset value, being fifty-six million five hundred twenty-five thousand three hundred forty-six United States Dollars (USD 56,525,346).

10. Compensation shareholder(s) Acquired Company

Art. 2:333d sub f DCC in conjunction with article 2:333h DCC is not applicable.

11. Intentions with regard to the composition of the management board of the Acquiring Company after the merger

The present composition of the management board is as follows:

- Stefanie Joanne van der Duijs;
- Paulus Cornelis Gerhardus van Duuren; and
- Rakesh Kumar Sarna.

There is no intention to change the composition of the management board after the merger.

12. Proposed measures in connection with the conversion of the shareholding of the Acquired Company

Not applicable.

13. Intentions involving continuance or termination of activities

The activities of the Acquired Company will be continued by the Acquiring Company.

14. Approval of the resolution to effect the merger

Apart from the approval by the general meetings of shareholders of the Merging Companies, the resolution to merge does not have to be approved.

15. Effect of the merger on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company.

The merger will have no effect on the goodwill or distributable reserves of the Acquiring Company.

16. Additional provisions

a. Inspection of the documents by the shareholders of the merging companies

Any shareholder shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the merging companies at least one month before the date of the general meeting called to decide on the present common draft terms of merger:

- the present common draft terms of merger;
- the annual accounts and the annual reports of the Acquired Company for the last three financial years;
- the interim financial statements of the Acquiring Company as at November 16, 2012 and the interim financial statements of the Acquired Company as at December 20, 2012; and
- the report of the board of managers of the Acquired Company referred to in article 265 of the Law; the shareholder of the Acquiring Company has agreed to refrain from applying:

(i) article 2:313 paragraph 1 DCC (no explanation is required by the board of managing directors); and

(ii) article 2:315 paragraph 1 DCC (no information is required by the board of managing directors on significant changes in assets and liabilities after the deposit of the merger proposal).

b. Consequences of the merger

The merger - which will come into effect as of the day after the execution of the deed of merger - shall have the following consequences ipso jure and simultaneously:

- the universal transfer, both as between the Acquired Company and the Acquiring Company and vis-a-vis third parties, of all of the assets and liabilities of the Acquired Company to the Acquiring Company;
- the Acquired Company shall cease to exist; and
- the cancellation of the shares of the Acquired Company held by the Acquiring Company.

c. Bookkeeping

Upon completion of the merger, the corporate and accounting documents of the Acquired Company will be kept at the registered office of the Acquiring Company.

d. Exercise of creditors rights

The creditors of the Merging Companies may obtain, free of charges, information on the arrangements made for the exercise of their rights at the registered office of the Merging Companies.

e. Costs

All costs, duties, or fees whatsoever to which the merger may give rise shall be paid by the Acquired Company.

The by-laws of the Acquiring Company, attached to the present merger deed as integral part, shall remain unchanged after the realization of the merger.

In accordance with the provisions of article 261 and seq. of the Law the undersigned notary declares to certify the lawfulness of the present merger agreement.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand Euros (2,000.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the premises of Maître Joseph ELVINGER, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le trente-et-unième jour de janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel, actuellement empêché, restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

I. - Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster, agissant en tant que mandataire du conseil de gérance de la société Hyatt international- Latin America, Ltd., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.954 («HILA»),

en vertu d'un pouvoir lui substitué suivant résolutions du conseil de gérance prises en date du 30 janvier 2013, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

II. - Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster, agissant en tant que mandataire du conseil de gérance de la société HI Holdings Latin America B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam et son adresse à Luna Arena, Herikerbergweg 238, 1101 CM, Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, et immatriculée au registre de commerce sous le numéro 56489250 («HIHO Latin B.V.»),

en vertu d'un pouvoir lui substitué suivant résolutions du conseil de gérance prises en date du 30 janvier 2013, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante prénommée, ès-qualités qu'elle agît, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- que HIHO Latin B.V. entend fusionner avec et absorber HILA conformément aux articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»), et conformément au titre 7 du livre 2 du code civil hollandais (Dutch Civil Code) (le «DCC»);

- que le projet commun de fusion s'énonce comme suit:

1. Identification des sociétés qui fusionnent

- La société absorbante, HI Holdings Latin America B.V., est une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam et son adresse à Luna Arena, Herikerbergweg 238, 1101 CM, Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, et immatriculée au registre de commerce sous le numéro 56489250 (la «Société Absorbante»).

- La société absorbée, Hyatt international- Latin America, Ltd., est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.954 (la «Société Absorbée»).

(la Société Absorbante et la Société Absorbée seront ensemble ci-après dénommées comme les «Sociétés Fusionnantes»).

2. Information générale, consolidation des profits

Conformément aux articles 261 à 283 de la Loi et conformément aux dispositions des articles 2:309 et 2:311 du DCC, la Société Absorbante prendra le contrôle et absorbera l'actif et le passif de la Société Absorbée. La Société Absorbée sera par la suite dissoute sans être directement liquidée. Etant donné que la Société Absorbante sera seule propriétaire de 100% des actions de la Société Absorbée au jour de l'approbation par les assemblées générales des associés des Sociétés

Fusionnantes, aucune part sociale ne sera allouée en compensation du transfert de des actifs et passifs à la Société Absorbante, et il n'y aura aucun transfert d'argent à l'associé de la Société Absorbée.

La date à laquelle la fusion devrait produire ses effets d'un point de vue légal et à laquelle la Société Absorbée sera finalement dissoute est fixée au ou aux alentours du 1^{er} mars 2013, étant noté que la fusion entrera légalement en vigueur le jour suivant la date de signature de l'acte de fusion conformément au droit néerlandais.

3. a. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies au nom de la Société Absorbante

Les opérations de la Société Absorbée seront selon la loi luxembourgeoise et la loi hollandaise, considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à partir du 28 février 2013 (l'«Effet Comptable»).

b. La date effective à partir de laquelle les informations financières de la Société Absorbée devraient être incluses dans les comptes annuels ou tous autres documents comptables de la Société Absorbante

La date de l'Effet Comptable.

4. a. Droits conférés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts ou les mesures proposées à leur égard

Il n'y a aucune part ni sûreté conférant au titulaire des droits spéciaux (au sens de l'article 261 de la Loi) ni dans le capital de la Société Absorbante ni dans celui de la Société Absorbée, par conséquent, il n'y a pas lieu pour la Société Absorbante de donner des droits spéciaux aux associés.

b. Droits et compensations donnés conformément à l'article 2:320 du DCC pris en charge par la Société Absorbante

Etant donné qu'aucune personne, autre que dans sa capacité d'associé, n'a de droit spécifique envers la Société Absorbée, notamment sur la distribution des profits ou la souscription de parts sociales, aucun droit spécifique ne doit être donné et aucune compensation ne sera payée.

5. Avantages et bénéfices particuliers attribués aux (i) membres du conseil de gérance de la Société Absorbante, (ii) membres du conseil de gérance de la Société Absorbée, (iii) tiers et (iv) membres du conseil de surveillance des Sociétés Fusionnantes

Aucun avantage spécifique, ni bénéfice du fait de la fusion ne sera accordé aux membres du conseil de gérance de la Société Absorbée ni au conseil de gérance de la Société Absorbante, à l'auditeur, aux cadres ou autres experts de la Société Absorbante et/ou à des tiers.

Aucune des Sociétés Fusionnantes ne possède un conseil de surveillance.

6. Statuts de la Société Absorbante

Les statuts en vigueur de la Société Absorbante (annexe A) ne feront l'objet d'aucun changement suite à la fusion.

7. Effets probables de la fusion sur l'emploi

Ni la Société Absorbée ni la Société Absorbante n'ont d'employé.

8. Informations concernant la participation des salariés

L'article 2:333(d) sub (c) du DCC en relation avec l'article 2:333(k) du DCC n'est pas applicable.

9. Informations concernant l'évaluation du patrimoine actif et passif transféré à la Société Absorbante et dates des comptes des sociétés qui fusionnent utilisés pour définir les conditions de la fusion (article 2:333d sub d and e DCC)

Les conditions pour la fusion transfrontalière ont été déterminées sur la base d'un état comptable intérimaire arrêté au 16 novembre 2012 pour la Société Absorbante et d'un état comptable intérimaire arrêté au 20 décembre 2012 pour la société Absorbée.

Le patrimoine actif et passif de la Société Absorbée au 20 décembre 2012 a été évalué sur la base d'un état comptable intérimaire arrêté au 20 décembre 2012.

La transmission du patrimoine actif et passif sera réalisée sur base de la valeur nette, à savoir cinquante-six million cinq cent vingt-cinq mille trois cent quarante-six Dollars Américains (56.525.346 USD).

10. Compensation des associés de la Société Absorbée

L'article 2:333(d) sub (f) du DCC en relation avec l'article 2:333(h) du DCC n'est pas applicable.

11. Informations sur la composition du conseil de gérance de la Société Absorbante après la fusion

La composition actuelle du conseil de gérance est la suivante:

- Stefanie Joanne van der Duijs;
- Paulus Cornelis Gerhardus van Duuren; et
- Rakesh Kumar Sarna.

Il n'est prévu aucun changement dans la composition du conseil de gérance après la fusion.

12. Mesures proposées en relation avec la conversion des parts de la Société Absorbée

Non applicable.

13. Prévisions relatives à la continuation ou l'arrêt des activités

Les activités de la Société Absorbée seront maintenues par la Société Absorbante.

14. Approbation de la résolution entérinant la fusion

Excepté lors de l'approbation des assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnantes, la résolution relative à la fusion n'a pas à être approuvée.

15. Effets de la fusion sur la survaleur et les réserves distribuables de la Société Absorbante.

La fusion n'aura aucun effet sur la survaleur et les réserves distribuables de la Société Absorbante.

16. Stipulations additionnelles

a. Documentation mise à disposition des associés des sociétés qui fusionnent

Tout associé a le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet commun de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents suivants:

- le présent projet commun de fusion;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices de la Société Absorbée;
- l'état comptable intérimaire arrêté au 16 novembre 2012 pour la Société Absorbante;
- l'état comptable intérimaire arrêté au 20 décembre 2012 pour la Société Absorbée;
- le rapport du conseil de gérance de la Société Absorbée mentionnés à l'article 265 de la Loi; étant précisé que l'associé de la Société Absorbante a accepté de renoncer à l'application des dispositions suivantes:

(i) l'article 2:313 paragraphe 1 du DCC (aucune explication n'est requise de la part du conseil de gérance); et

(ii) l'article 2:315 paragraphe 1 du DCC (aucune information n'est requise par le conseil de gérance sur les changements substantiels concernant l'actif et le passif qui suivent le dépôt de la proposition de fusion).

b. Effets de la fusion

La fusion, qui prendra effet au jour suivant la signature de l'acte de fusion, entraîne de plein droit des conséquences ipso jure et simultanément:

- la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- la Société Absorbée cesse d'exister; et
- l'annulation des parts de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

c. Conservation des documents sociaux

Suite à la réalisation de la fusion, les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante

d. Exercice des droits des créanciers

Les créanciers des Sociétés Fusionnantes peuvent obtenir, sans frais, une information exhaustive sur les modalités d'exercice de leurs droits au siège social des Sociétés Fusionnantes.

e. Coûts

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbée.

Les statuts de la Société Absorbante, annexés au présent projet de fusion en tant que partie intégrante, ne subiront aucune modification par suite de la fusion.

Conformément aux articles 261 et suivants de la Loi, le notaire soussigné déclare et certifie la légalité du présent projet de fusion.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 2.000,- EUR (deux mille Euros).

Le notaire soussigné, comprenant et parlant anglais, reconnaît à la demande des parties que cet acte notarié est rédigé en anglais et suivi d'une traduction en français; à la demande de ces mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte a été rédigé au Luxembourg, en l'étude de Maître Joseph ELVINGER, le jour pré-cité.

Le document ayant été lus à la comparante, dont le notaire connaît le prénom, nom, statut civil et résidence, la prédit personne a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 février 2013. Relation GRE/2013/556. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

Suit le document suivant annexé à l'acte:

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE III HOLDINGS LATIN AMERICA B.V.

HI Holdings Latin America B.V.

Private Company with limited liability

Luna Arena, Herikerbergweg 238,1101 CM, Amsterdam Zuidoost,
Pays-Bas
Numéro d'enregistrement auprès de Dutch Trade Register: 56489250

Art. 1^{er} . Définitions. Dans ces statuts l'expression «par écrit» aura le sens suivant:

Par lettre, par fax, par email ou par message transmis par tout moyen de communication courant et qui peut être reçu sous forme écrite, pourvu que l'identité de l'expéditeur puisse être établie de manière suffisante.

Art. 2. Forme, Dénomination, Siège.

1. la société est une société à responsabilité limitée
2. la dénomination de la société est HI Holdings Latin America B.V.
3. le siège officiel de la société est à Amsterdam.

Art. 3. Objets. Les objets de la société sont:

- a. constituer, participer de quelque façon que ce soit, gérer, surveiller, opérer et promouvoir des entreprises, des affaires et des sociétés;
- b. financer des affaires et des sociétés;
- c. emprunter, prêter ou lever des fonds, y compris par l'émission d'obligations, de billet à ordre ou de tout autre titre ou titre de créance ainsi que de conclure des contrats en relation avec les activités précitées;
- d. conseiller et fournir des services aux entreprises et aux sociétés avec lesquels la société forme un groupe ainsi qu'aux tiers;
- e. fournir des garanties, engager la société et gager ses actifs pour des obligations des sociétés et entreprises avec lesquels elle forme un groupe et au nom de tiers;
- f. effectuer des opérations commerciales contre des devises, titres, ou biens en général;
- g. exercer des activités de nature industrielle, financière ou commerciale ainsi que tout ce qui concerne les activités précédemment évoquées, qui y est propice ou qui y est lié, dans le sens le plus large du terme.

Art. 4. Parts sociales.

1. Le capital de la société est constitué d'une ou plusieurs parts sociales.
2. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD).
3. Toutes les parts sociales sont nominatives.
4. Le conseil de gérance gardera un registre dans lequel les noms et adresses des associés sont enregistrés, indiquant la date à laquelle ils ont acquis les parts sociales, la date à laquelle la société a eu connaissance de l'acquisition ou à laquelle celle-ci lui a été notifiée, le montant payé pour chaque part.

Art. 5. Emission des parts sociales.

1. L'émission de parts ne peut être effectuée que par une résolution de l'assemblée générale, pour autant que l'assemblée générale n'ait pas désigné un autre organe de la société pour y procéder.
2. L'émission d'une part requerra, en outre, un acte établi à cet effet devant un notaire homologué aux Pays-Bas, acte auquel les personnes impliquées dans l'émission des parts seront parties.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Intérêt viager. Gage.

1. Le transfert d'une part ou le transfert d'un droit réel sur ladite part requiert un acte établi à cette fin devant un notaire homologué aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées sont parties.
2. A moins que la société soit elle-même partie à l'acte légal, les droits attachés à la part sociale ne peuvent être exercés qu'après que la société a eu connaissance dudit acte ou que l'acte notarié lui a été dénoncé conformément aux dispositions légales applicables.
3. Si une part sociale est gagée ou que le détenteur constitue un intérêt viager sur une part sociale, le droit de vote ne peut être cédé au créancier gagiste ni au bénéficiaire de l'intérêt viager.

Art. 7. Parts sociales librement cessibles. Les parts sociales sont librement cessibles, sans aucune restriction.

Art. 8. Conseil de gérance. Désignation. Suspension et Révocation.

1. La gérance de la société sera constituée par un conseil de gérance constitué d'un ou plusieurs membres.
2. L'assemblée générale désigne les membres du conseil de gérance.
3. Un membre du conseil de gérance peut à tout moment être suspendu ou révoqué par l'assemblée générale.

Art. 9. Devoir du conseil de gérance. Processus de décision. Attribution des fonctions.

1. Sauf les restrictions établies dans les présents statuts, le conseil de gérance aura en charge la gestion de la société.
2. Le conseil de gérance peut établir des règles de son propre processus de prise de décision.

3. Les résolutions du conseil de gérance peuvent être adoptées par écrit sans qu'il y ait besoin de tenir une réunion, pourvu que ces résolutions soient adoptées par un vote unanime des membres du conseil de gérance.

4. Le conseil de gérance déterminera les fonctions que remplira chaque membre en particulier.

5. Toutes les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des votes exprimés, sauf dispositions contraires des présents statuts. En cas de partage des voix la proposition est rejetée. Chaque membre du conseil de gérance aura le droit à une voix. Le droit de prendre part à une réunion ne peut être exercé par une personne mandatée par écrit.

Art. 10. Représentation.

1. Le conseil de gérance est autorisé à représenter la société. L'autorisation de représenter la société appartient également à chaque membre du conseil de gérance agissant individuellement.

2. Le conseil de gérance peut désigner des membres du personnel avec des pouvoirs limités pour représenter la société. Chaque membre du personnel pourra représenter la société en tenant compte des restrictions qui s'imposent à lui. Le conseil de gérance déterminera leur titre.

Art. 11. Approbation des décisions du conseil de gérance. Instructions.

1. L'assemblée générale peut exiger que les résolutions du conseil de gérance soient soumises à son approbation une telle résolution doit être clairement spécifiée et notifiée par écrit au conseil de gérance.

2. Le défaut de l'approbation requise dans cet article n'affecte pas l'autorité du conseil de gérance ou de ses membres à représenter la société.

3. Le conseil de gérance agira conformément aux instructions qui seront données par l'assemblée générale. Le conseil de gérance est tenu de suivre les instructions, à moins que ces dernières n'entrent en conflit avec l'intérêt de la société ou avec la poursuite de ses affaires.

Art. 12. Conflit d'intérêt.

1. En cas de conflit d'intérêt entre la société et un membre du conseil de gérance, chaque membre du conseil de gérance peut néanmoins représenter la société.

2. un membre du conseil de gérance ne peut prendre part à la délibération et à la prise de décision s'il a un intérêt personnel direct ou indirect qui entre en conflit avec l'intérêt de la société ou ses affaires. Si pour cette raison aucune résolution du conseil de gérance ne peut être prise, la décision sera prise par l'assemblée générale.

3. toutes les résolutions du conseil de gérance, lorsqu'un gérant a intérêt personnel direct ou indirect qui entre en conflit avec l'intérêt de la société ou ses affaires, seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Art. 13. Absence ou empêchement. Si un membre du conseil de gérance est absent ou empêché de remplir ses fonctions, le reste des membres ou le membre restant se chargera temporairement de toute la gestion de la société. Si tous les membres du conseil de gérance sont absents ou empêchés d'accomplir leurs missions, la gestion de la société sera confiée temporairement à une personne désignée à cet effet par l'assemblée générale.

Art. 14. Année sociale. Comptes annuels.

1. L'année sociale sera l'année calendaire.

2. Chaque année, au plus tard, cinq mois après la fin de l'année sociale, sauf si en raison de circonstances particulières ce délai est augmenté de six mois par l'assemblée générale, le conseil de gérance établira les comptes annuels.

3. Les comptes annuels sont signés par tous les membres du conseil de gérance. Si une ou plusieurs signatures venaient à manquer, mention en sera faite et les raisons en seront données.

4. L'assemblée générale doit adopter les comptes annuels. L'adoption des comptes annuels ne vaut pas décharge d'un membre du conseil de gérance. L'assemblée générale peut décharger un membre du conseil de gérance par une résolution séparée.

Art. 15. Approbation des bénéfices et Distribution.

1. L'assemblée générale est autorisée à s'approprier les bénéfices qui sont déterminés par l'adoption de comptes annuels et de distribuer les bénéfices, y compris par des distributions intérimaires, pourvu que les sommes dépassent le montants de réserves imposées par la loi.

2. La résolution prise de distribuer n'aura aucune conséquence tant que le conseil de gérance ne l'aura pas approuvée. Le conseil de gérance ne pourra refuser son approbation que s'il sait ou s'il peut raisonnablement prévoir que la société ne pourra pas continuer à payer ses dettes après la distribution.

3. En tenant compte des dispositions du présent article, le conseil de gérance peut décider de faire des distributions intérimaires.

Art. 16. Assemblée Générale.

1. lors de chaque année sociale au moins une assemblée générale sera tenue ou au moins une résolution sera prise par écrit sans qu'une réunion ne soit tenue.

2. Lors d'une assemblée générale ou tout le capital social émis est représenté, une résolution peut être valablement adoptée sur tous les sujets en discussion, pourvu qu'elle soit adoptée à l'unanimité de voix et ce même si les règles de convocation et de tenues des assemblées n'ont pas été respectées.

3. les membres du conseil de gérance ont un vote consultatif à l'assemblée générale.

Art. 17. Droit de vote. Majorité requise.

1. Chaque part sociale donne droit à une voix.

2. Pour autant que la loi n'exige pas une majorité qualifiée, toutes les résolutions sont adoptées à la majorité absolue des votes exprimés.

Art. 18. Résolutions en dehors des assemblées.

1. Les résolutions des associés peuvent aussi être adoptées par écrit sans qu'une assemblée générale ne se tienne, pourvue que cette adoption se fasse à l'unanimité des votes représentant l'intégralité du capital social émis.

2. Préalablement à la résolution, les membres du conseil de gérance auront le droit de donner des conseils.

Art. 19. Modification des statuts et dissolution. Lorsque proposition est faite, à une assemblée générale, de modifier les statuts de la société ou de la dissoudre, une telle proposition doit être mentionnée dans la convocation à l'assemblée générale. En ce qui concerne la modification des statuts, une copie de la proposition comprenant le texte de la modification proposée sera tenue à disposition dans les locaux de la société pour être consultée par les associés jusqu'à la fin de l'assemblée.

Art. 20. Liquidation.

1. En cas de dissolution de la société par résolution de l'assemblée générale, les membres du conseil de gérance seront en charge de la liquidation des affaires de la société.

2. Durant la liquidation, les dispositions des présents statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

3. Le solde restant après paiement des dettes sera transféré aux associés en proportion de leur part dans le capital social.

4. La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions du Titre 1. Livre 2 du Code civil.

Signé: Ekaterina DUBLET, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 février 2013. Relation GRE/2013/556. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2013.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2013023797/451.

(130028568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

H2O Finland LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.357.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 21 novembre 2012 que:

- La démission de Monsieur Neil Ross a été acceptée avec effet au 21 novembre 2012,

- Madame Zena Yates, née le 6 octobre 1981 à Jersey, demeurant professionnellement au 13 Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey, a été nommée aux fonctions de gérante de la Société à compter du 21 novembre 2012, en remplacement de Monsieur Neil Ross démissionnaire, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013009424/18.

(130010752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

H2O LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.676.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 21 novembre 2012 que:

- La démission de Monsieur Neil Ross a été acceptée avec effet au 21 novembre 2012,
- Madame Zena Yates, née le 6 octobre 1981 à Jersey, demeurant professionnellement au 13 Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey, a été nommée aux fonctions de gérante de la Société à compter du 21 novembre 2012, en remplacement de Monsieur Neil Ross démissionnaire, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013009425/18.

(130010751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

InterV Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.844.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013009431/13.

(130010436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013009469/13.

(130010433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Kitty Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009481/10.

(130011158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Kleopatra Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.839.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 12 décembre 2012 les décisions suivantes ont été prises:

Election du nouvel administrateur suivant à compter de la présente assemblée générale extraordinaire jusqu'au 6 mai 2013:

- Monsieur Bruno Deschamps, né le 20 juillet 1951 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 7, Pelham Crescent, SW7 2NP, Londres, Royaume-Unis en qualité d'administrateur de classe A de la Société.

Démission de l'administrateur de classe A suivant à compter de la présente assemblée générale extraordinaire:

- Monsieur Peter Coleman, avec adresse professionnelle au 5, Savile Row, W1 S3 PD, Londres, Royaume-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kleopatra Holdings GP S.A.

Patrick L.C. van Denzen

Administrateur de classe A

Référence de publication: 2013009471/19.

(130011063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

La Dorada International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 64.509.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013009485/14.

(130011082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Laux & Meurers Luxemburg, LML, Spezialist für Bäder und Heizungen G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 91.678.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013009487/11.

(130010918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

LuxConnecting Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.288.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Lux Connecting Parent décidée par acte du notaire Maître Jean Seckler en date du 13 septembre 2012, a été clôturée par décision de l'associé unique, Trief Corporation S.A., société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B 50 162, en date du 20 novembre 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013009505/14.

(130010183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Large Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.591.

L'adresse du siège social de l'associé suivant a changé:

- Brading Holding, S.à r.l. se situe désormais au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Large Investments S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013009507/14.

(130010152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Leesha Financial Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 165.659.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65729 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013009512/10.

(130010544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

G.20 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 139.586.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009364/10.

(130010791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Garden Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 163.174.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de Garden Properties S.à r.l. (la Société) en date du 7 janvier 2013 que Fiduciaire Accura S.A., société anonyme ayant son siège social au 108, rue du Faubourg à L-3640 Kayl, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.675 a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet au 24 août 2011 et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société pour l'année financière close au 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Garden Properties S.à r.l.

Référence de publication: 2013009366/16.

(130011024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.
